



FORMATION DE MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (MAC - SST)

Programme officiel CNAMTS et INRS

FORMATEUR:

Formateur premiers secours (Formateur certifié INRS).

PUBLIC CIBLE:

Cette formation s'adresse à toute personne désirant acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours dans le cadre de son activité professionnelle et étant détentrice du module initial SST.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION:

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes maximum.

PRÉREQUIS POUR PRETENDRE A SUIVRE LA FORMATION:

Etre détenteur du module initial SST.

ACCES PMR ET ADAPTATION AU HANDICAP:

La loi du n°2005-102 du 11 février 2005 (décret n°2009-200 du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des ERP et des bâtiments à usage d'habitation) pose l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments avant le 01 janvier 2015 pour tous les ERP : toute personne à mobilité réduite ou ayant un handicap doit pouvoir accéder à l'établissement, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées.

Pour toute demande contacter notre référent handicap.

ORGANISATION ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION:

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes. Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectif.

MODALITES D'ACCES:

Inscription via le site internet / l'adresse mail : sap.formation33@gmail.com / notre tel : 09 83 51 38 11 / 06 16 15 39 26

DELAIS D'INSCRIPTION :

A minima 15 jours avant le début de la formation.

TARIFS :

Nous contacter (un devis vous sera immédiatement délivré en fonction de vos besoins).

DURÉE DE LA FORMATION:

La durée sera de 7 heures (hors risques spécifiques liés à l'entreprise).

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

Le SST, sauveteur secouriste du travail, doit être capable:

- * D'identifier les situations dangereuses au sein de l'entreprise
- * D'intervenir efficacement sur un accident du travail
- * De proposer des mesures de prévention
- * D'alerter les secours compétents

METHODES D'ANIMATION ET MOYENS D' ENCADREMENT DE LA FORMATION:

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au référentiel national SST de

l'INRS. L'évaluation des acquis se fera tout au long de la formation :

- *Des simulations de situations dangereuses sont mises en place afin d'identifier des dangers et mettre en place la protection nécessaire.
- *Les gestes de premiers secours sont montrés puis entièrement expliqués dans les détails.
- *Les gestes de premiers secours sont pratiqués par le groupe, guidé pas à pas par le formateur

SST, pour en intégrer progressivement la technique.

Chaque participant a l'occasion de mettre en œuvre l'ensemble de la conduite à tenir sur des cas concrets.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE UTILISÉ:

- * Visuels sur vidéo projecteur
- * Plan d'intervention SST
- * Mannequins de secourisme (adulte, enfant, nourrisson)
- * Kit de maquillage
- * Défibrillateur de formation
- * Kit de matériels inertes pour cas concret

METHODES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION :

EVALUATION:

Une épreuve certificative finale sera également mise en place en fin de formation (voir "délivrance des certificats ").

DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS:

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

La périodicité du « maintien et actualisation des compétences » est fixé à 24 mois .

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Le titulaire du certificat de sauveteur-secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) », conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

CONTENUS INDICATIFS:

A la fin de la formation le stagiaire doit être capable de:

- Mettre en application ses compétences SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise .
- Réaliser une protection adaptée .
- Examiner la victime.
- Faire alerter ou alerter.
- Secourir une victime qui :
 - Saigne abondamment
 - S'étouffe
 - Ne répond pas et ne respire pas
 - Ne répond pas et respire
 - Répond et se plaint de sensations pénibles
 - Répond et se plaint de brûlure
 - Répond et se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.

Module Covid 19 :

- Le lavage des mains à l'eau et au savon par friction hydroalcoolique
- Les mesures barrières au travail
- Porter correctement un masque et savoir le retirer
- Mettre des gants et les retirer
- Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de Covid-19
- Adaptation des geste de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention.

EI FAGALDE YANNICK, SAP FORMATION
Organisme de formation professionnelle
Siège social : 51 bis avenue de la république
33380 Mios Tél : 09 83 51 38 11 / 06 16 15 39 26
sap.formation33@gmail.com

N° SIRET : 353 018 450 000 34

Programme SST V 4.01/2024